



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 15 janvier 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaéтан Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette et Alain Poissant. Était absente madame Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Ronald Lécuyer, maire. La Directrice générale et secrétaire trésorière, Christine Tremblay, était présente. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2017
 - 7.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
 - 7.3 Adoption du règlement 2018-288 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice 2018
 - 7.4 Adoption du règlement 2018-289 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Autorisation à la direction générale pour renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
 - 8.3 Autorisation aux élus municipaux pour renouveler l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 8.4 Augmentation de la marge de crédit bancaire avec la Caisse Desjardins des Moissons
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité de la gestion du service de la sécurité publique - Le conseiller, monsieur Gaéтан Boulerice
 - 10.2 Approbation et paiement de l'entente de service 2018 avec l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgences (UCMU)
 - 10.3 Demande de subvention – étude d'opportunité relativement à un regroupement des services incendie des municipalités
 - 10.4 Autorisation au ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller, monsieur Alain Dumouchel
 - 11.2 Dépôt d'une pétition citoyenne et demande au Ministère des Transports, de l'électrification et de la mobilité durable du Québec pour un passage piétonnier et des signaux d'arrêt à l'intersection de la rue Principale
12. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 12.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère, madame Annie Lussier
13. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller, monsieur Marc Gaudreau
 - 13.2 Abrogation de la résolution numéro 16-01-013 et nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information - La conseillère, madame Annie Lussier
15. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
 - 15.1 Comité de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution
ou annotation

17. VARIA
18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-01-001 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETÉ	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

Une personne présente dans la salle : Manon Thibert résidente du 382, rang de l'Église

Période de questions/commentaires du public :

- **Question 1** : Madame Thibert demande aux membres du Conseil, s'ils savaient qu'un infirmier qui devait aller chez elle pour son père a eu de la difficulté à se rendre? Elle mentionne que la Municipalité devrait avoir un plan d'intervention pour les cas d'urgence.
 - Réponse : Monsieur Lécuyer a répondu oui, la Municipalité a déjà un plan d'intervention et il sera amélioré.

Correspondances : La correspondance a été déposée par la secrétaire-trésorière.

LÉGISLATION

18-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETÉ	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

18-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETÉ	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :			

18-01-004 Adoption du règlement numéro 2018-288 intitulé « Règlement sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2018 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Édouard a adopté le budget 2018 de la municipalité le 4 décembre 2017 lors de la séance extraordinaire par la résolution numéro 17-12-168 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément à ce budget ;

CONSIDÉRANT les articles 989 et 991 du Code municipal ainsi que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale relative à l'imposition de taxes et de compensations ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Daniel Racette, à une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement en date du 1^{er} décembre 2017 et déclarent en avoir pris connaissance ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ QUE le présent règlement soit adopté et **QUE** le règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-01-005 Adoption du règlement numéro 2018-289 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-278

CONSIDÉRANT QUE le présent Règlement abroge et remplace le règlement numéro 2016-278 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » et tout règlement antérieur ayant le même objet et édicté par une résolution de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro 17-12-179 a été donné par le conseiller Gaétan Boulerice à une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le présent Règlement, **ET QUE** le Règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

FINANCES ET ADMINISTRATION

18-01-006 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **413 897,62 \$**; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2018-01** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-01-007 Autorisation à la direction générale pour renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la COMAQ en ce qui a trait à la formation et au développement continu ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 510 \$ taxes non incluses pour chaque renouvellement ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale et le Directeur général adjoint de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-01-008 Autorisation aux élus municipaux pour renouveler l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la FQM en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 1 451,56 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale de renouveler l'adhésion à la *Fédération québécoise des municipalités* **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

18-01-009 Augmentation de la marge de crédit bancaire avec la Caisse Desjardins des Moissons

ENTENDU QU'il faut augmenter la marge de crédit avec la Caisse Desjardins des Moissons de 100 000 \$ à 500 000 \$ jusqu'au 31 mars 2018 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale, madame Christine Tremblay, et le maire, monsieur Ronald Lécuyer, à signer le contrat de la Caisse Desjardins des Moissons.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	NOM	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Rien de spécial à signaler.

GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Durant les tempêtes, beaucoup d'appels, d'accidents, d'incendies et d'entraide. Les pompiers ont bien répondu et cela s'est très bien déroulé.

18-01-010 Approbation et paiement de l'entente de service 2018 avec l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. (UCMU)

CONSIDÉRANT QUE le service incendie peut être appelé à se déplacer sur un site d'urgence en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le personnel du service incendie et/ou les sinistrés peuvent avoir besoin de matériel d'appoint et de services complémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'UCMU s'engage à répondre en tout temps pour les services qu'elle offre avec ses véhicules d'urgence adaptés spécialement pour accueillir les sinistrés ainsi que les intervenants en mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte un montant de 80 \$ par heure pour bénéficier de ses services lorsque l'UCMU sera appelée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service sera en vigueur entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 et que son coût est de 25 \$ par pompier ou officier ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER cette entente de service au montant de 425 \$ taxes incluses et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-01-011 Demande de subvention – étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d'études de mise en commun des services en sécurité Incendie en apportant une aide financière aux municipalités concernées ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise souhaitent réaliser une étude d'opportunité ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise en vue de faire une étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie de cesdites municipalités **ET QUE** la municipalité de Saint-Édouard participe à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts par capita.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-01-012 Autorisation au ministre de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenues sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Édouard sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34, ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Édouard en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le ministre de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Édouard en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller Alain Dumouchel

- Le conseiller Alain Dumouchel n'a rien à signaler. Monsieur Daniel Racette voudrait ajouter un commentaire et dit : « Nos chemins sont vraiment beaux à comparer aux autres villages. Félicitations à l'équipe des Travaux Publics ».

18-01-013 Dépôt d'une pétition citoyenne et demande au Ministère des Transports, de l'électrification et de la mobilité durable du Québec pour un passage piétonnier et des signaux d'arrêt à l'intersection de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la résolution 14-01-020 a été adoptée le 13 janvier 2014 et que celle-ci demandait la collaboration du MTQ pour la conception d'un passage piétonnier et des signaux d'arrêt à l'intersection des rues Derome et Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa politique MADA au printemps 2017 suite aux consultations publiques qui se sont déroulées en décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le transport actif et la dynamisation des cadres de vie au sein du noyau villageois sont des éléments qui interpellent la majorité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie construire un corridor actif pour ceinturer et dynamiser son noyau urbain, dans le respect de sa politique MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède plusieurs parcs ayant des thématiques différentes et que leur utilisation maximale implique de sécuriser le déplacement des piétons ;

CONSIDÉRANT QU'un développement résidentiel s'étendant sur quatre (4) hectares est prévu en continuité du développement de la rue Derome et que celui-ci favorisera des clientèles aînées et familiales ;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Saint-Édouard fait actuellement l'objet d'un investissement de plus sept (7) millions de dollars, ce qui aura pour effet de doubler sa capacité d'accueil à l'automne 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes Seigneuries n'offre plus de service de transport scolaire aux élèves qui résident à 500 mètres ou moins de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a débuté un programme d'entretien et de réfection des trottoirs qui a débuté en 2017 et qui se continuera sur l'entièreté de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris le déneigement de ses trottoirs pour la saison hivernale 2017-2018 et qu'elle observe une hausse de l'achalandage piéton sur son réseau ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition signée par 160 citoyens a été déposée à la Municipalité en novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ DE TRANSMETTRE la présente demande au Ministère des Transports, de l'électrification et de la mobilité durable du Québec, **AFIN QUE** la demande de passage piétonnier et de signaux d'arrêt soit considérée pour analyse, **ET QUE** soit transmise une copie conforme de la présente et des documents annexés au député local.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Annie Lussier

- Absente.

GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de L'aménagement du territoire – Le conseiller Marc Gaudreau

- Rien de spécial.



No de résolution
ou annotation

18-01-014 Abrogation de la résolution numéro 16-01-013 et nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme. (C.C.U.)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le *règlement numéro 2012-241 relatif au C.C.U.* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du *règlement numéro 2012-241* mentionne que le Comité doit être composé de deux (2) membres du Conseil et de trois (3) résidents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du *règlement numéro 2012-241* stipule que la durée du mandat des membres est valide pour une durée de deux (2) ans et se calcule à compter de leur nomination par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du *règlement numéro 2012-241* mentionne que les mandats des membres sont renouvelables par résolution de Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a vérifié la validité des candidatures pour occuper le poste de membre du C.C.U. ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Édouard pour la durée prescrite au *règlement numéro 2012-241* :

- Poste numéro 1** : Monsieur Daniel Racette, conseiller municipal
- Poste numéro 2** : Monsieur Marc Gaudreau, conseiller municipal
- Poste numéro 3** : Monsieur Jean-François Alexandre, citoyen
- Poste numéro 4** : Monsieur Jean-Michel Dupuis, citoyen
- Poste numéro 5** : Monsieur Roger Lussier, citoyen

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initials	Poste	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

➤ Absente

GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller Gaétan Boulerice

➤ Un peu d'installation de clôtures et conteneurs sur le chantier pour commencer l'agrandissement de l'école.

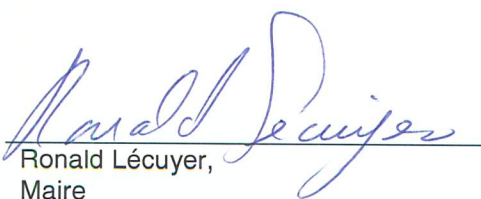
PÉRIODE DE QUESTIONS :

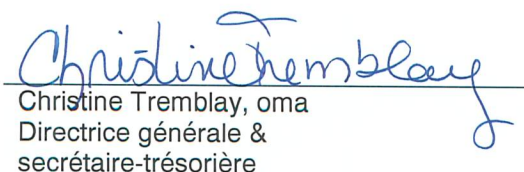
VARIA :

18-01-015 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 43.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initials	Poste	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE


Ronald Lécuyer,
Maire


Christine Tremblay, oma
Directrice générale &
secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

